



INTERPOL

FICHE PRATIQUE

L'identification des victimes de catastrophes

L'identification des victimes de grandes catastrophes telles que les attentats terroristes ou les tremblements de terre est rarement possible visuellement.

La comparaison d'empreintes digitales, de dossiers dentaires ou de profils génétiques avec les données de ce type stockées dans des bases de données ou provenant des effets personnels des victimes est souvent nécessaire pour établir avec certitude l'identité de ces dernières.

En cette époque où l'on voyage de plus en plus, il est par ailleurs fort probable qu'une catastrophe entraîne la mort de ressortissants de nombreux pays différents.

► LE SOUTIEN APPORTÉ PAR INTERPOL

Lorsqu'une grande catastrophe frappe un pays, il est possible que celui-ci n'ait pas les moyens nécessaires, à lui seul, de prendre en charge toutes les victimes si elles sont nombreuses. Il arrive parfois que l'infrastructure existante en matière d'intervention d'urgence soit atteinte ou détruite, ce qui rend l'identification des victimes plus difficile encore. Une action concertée de la communauté internationale peut alors accélérer considérablement la localisation et l'identification des personnes, permettant aux familles des victimes de trouver l'apaisement ainsi qu'aux sociétés de se reconstruire et, en cas d'attentat terroriste, aidant les enquêteurs à retrouver les éventuels responsables des faits.

Les pays membres peuvent solliciter l'assistance d'INTERPOL dans le domaine de l'identification des victimes (IVC) dès les premières minutes suivant l'événement. Les services offerts sont notamment les suivants :

- l'assistance du Centre de commandement et de coordination du Secrétariat général, à Lyon (France), qui est en mesure d'envoyer des messages aux Bureaux centraux nationaux 24 heures sur 24 en anglais, arabe, espagnol ou français ;
- l'envoi d'une Cellule de crise, sur demande, en vue d'une assistance supplémentaire telle qu'un soutien aux enquêtes ou l'accès aux bases de données d'INTERPOL ;
- des documents (manuel et formulaires) qu'il est possible de télécharger à partir du site Web public d'INTERPOL.

► L'EXPERTISE EN MATIÈRE D'IVC SUR LE TERRAIN

Depuis 2004, 20 équipes d'identification des victimes ont été déployées sur des lieux de catastrophes dans le monde entier. En novembre 2013, une équipe INTERPOL d'IVC s'est rendue aux Philippines afin d'aider les autorités suite au passage du super-typhon Haiyan qui a laissé dans son sillage près de 7 000 morts et disparus.

Après l'attentat terroriste très médiatisé commis en septembre 2013 au centre commercial Westgate de Nairobi (Kenya), lors duquel plus de 60 personnes ont été tuées et 175 blessées, une équipe INTERPOL d'IVC a aidé les autorités kényennes à enquêter sur la scène de crime et à identifier les victimes.

L'identification des victimes de catastrophes

► UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

Les activités d'INTERPOL en matière d'IVC reçoivent l'appui du Groupe de travail sur l'identification des victimes de catastrophes, qui est composé de spécialistes des sciences légales et de la police. L'objectif général du Groupe de travail est de donner des orientations aux fins de l'élaboration de bonnes pratiques universelles en matière d'IVC. Le Groupe de travail se réunit chaque année pour travailler sur les améliorations à apporter aux procédures et sur les normes à appliquer. Une politique a été définie et des recommandations formulées dans les domaines ci-après, appuyées par des programmes de formation :

- prise en charge des victimes et assistance aux familles ;
- aide aux membres des équipes d'identification ;
- respect des normes internationales et des normes d'assurance qualité en matière de police scientifique ;
- mise en commun et échange d'informations ;
- soutien opérationnel aux pays dépourvus de moyens en matière d'IVC.

Le **projet FASTID** (pour *FAST and efficient international disaster victim IDentification*, identification rapide et efficace des victimes de catastrophes au niveau international) est actuellement mis en œuvre : il s'agit de créer la première base de données de police aux fins d'identification et de rapprochement à l'échelle internationale des personnes disparues et des cadavres non identifiés. Piloté par INTERPOL, ce projet a été lancé en 2010 et bénéficie d'un budget de près de 3 millions d'EUR, financé en partie par la Commission européenne.

Mis sur pied avec l'aide d'un groupement de partenaires des secteurs public et privé et du monde universitaire, ce système international permettra de répondre aux demandes de renseignements concernant des personnes disparues et des cadavres non identifiés, à la suite de catastrophes aussi bien que dans le travail de police journalier.

Le **projet de « plateforme INTERPOL d'IVC »** a été entrepris suite à une résolution adoptée lors de la 79^{ème} session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, au Qatar en 2010. Reliée au Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation à Singapour, cette plateforme servira de centre d'excellence offrant à l'ensemble des pays membres de l'Organisation un accès universel à l'assistance en matière d'IVC. Le projet permettra également d'établir des partenariats utiles dans le monde entier, en mettant à profit la réussite de la collaboration d'INTERPOL avec la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD).



INTERPOL

► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.
Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

